

EURO – RIOB 2010

Restitution succincte du CINQUIEME atelier de travail

Les mesures à prévoir pour l'adaptation des masses d'eau au changement climatique

DEROULEMENT DE SEANCE

Le 5^{ème} atelier porte sur les mesures à prévoir pour l'adaptation des masses d'eau aux effets du changement climatiques

Ce problème est planétaire, les interventions sont donc à l'échelle du sujet puisque outre l'intervention de nos collègues européens, nos amis de plusieurs continents : Asie, Amérique, Australie sont intervenus. La présidence étant d'ailleurs assurée, avec brio, par M. HAO de Chine et M. ESCOBAR TRUJILLO de Colombie

CONSTAT

L'évolution climatique s'accélère et, ce phénomène a déjà des répercussions sur la modification des cycles hydrologiques sur tous les continents. Ces dernières années : Chine, Chili, Australie, Europe...ont vu la température moyenne s'élever et souffrent de phénomène d'inondations, de sécheresses, de pollutions, de disparition de zones humides qui risquent de s'amplifier si rien n'est fait. Sans une prise de conscience et une action allant des territoires à l'échelle de la planète, les projections et scénarios sont particulièrement pessimistes dans le domaine de l'eau, que se soit en matière de ressources, de milieux aquatiques, d'hydrologie des cours d'eau....

En Australie, bien que le pays soit peu peuplé, le développement économique a créé une dégradation de la qualité de l'eau, un changement d'hydrologie des rivières, une érosion des sols 5 à 50 fois plus qu'avant les mises en culture...qui provoquent, entre autres, une détérioration des récifs coralliens, la disparition de nombreuses espèces de poissons... Ces dégâts sont considérablement amplifiés par ce qui s'annonce comme la pire sécheresse, sans précédent historique connu, dans le sud du pays.

En Chine, entre les deux périodes 1956 - 1979 et la période 1980-2000 une diminution des précipitations a été constatée dans le Nord, de près de 11%, alors qu'une augmentation était enregistrée dans le Sud. Il s'en est suivi des sécheresses dans le Nord et des inondations dans le Sud. Il faut, par exemple, noter dans le bassin du Haihe, le grand bassin fluvial pékinois du Nord de la Chine, une diminution de 80% des zones humides en 50 ans.

Au Chili, entre 1975 et 2009 la taille des zones humides et des lagunes a diminué de 20 à 45% suivant les régions.

Dans les Alpes, on prévoit que les petits glaciers vont disparaître d'ici 30 ans, que la diminution de la ressource en eau, notamment par le biais de certains réservoirs, va entraîner des tensions sur l'eau potable dans les régions alpines (Milan...) que la production d'hydroélectricité va décroître (Autriche, Suisse...), que de nombreuses zones humides, entre autres, puits de carbone, risquent d'être asséchés

PROPOSITION

Dans les politiques de l'eau, Il convient donc de prendre en compte impérativement ce changement

De le faire dans le cadre d'une gestion intégrée et durable - Il s'agit de redonner à la nature toutes ces potentialités, en prenant en compte le facteur humain, culturel et le développement économique.

En Australie, le stockage de l'eau douce permet de répondre à l'essentiel des besoins en eau. Toutefois, les problèmes actuels, notamment la terrible sécheresse qui sévit, amène à réviser les politiques vers une meilleure prise en compte de l'environnement, des économies d'eau. Un véritable changement culturel est en train de s'opérer notamment par la sensibilisation du public sur la vulnérabilité de la ressource en eau douce.

En France, l'opération sur le Lot, est un exemple de coopération amont-aval qui a permis aux riverains de se réapproprier la rivière, de produire un développement économique riche et diversifié (pêche, canoë kayak, tourisme...). Cette expérience de gestion intégrée, de plus de 40 ans dans la concertation, a permis d'effacer les problèmes de soutien d'étiage à l'origine de cette coopération.

En mettant une gouvernance pertinente - La cohérence entre les divers secteurs et niveaux de gouvernance est indispensable.

En Europe, la directive cadre, comme les directives récentes (inondation, stratégie marine...) doivent être utilisées pour prendre au mieux en compte le changement climatique et les questions transfrontalières. La directive cadre a démontré qu'elle est très structurante et que la démarche, profitable pour tous, qu'elle a initiée doit être poursuivie. En effet, les rapprochements de politiques sont à renforcer. Par exemple, dans la protection contre les submersions marines, la France, la Belgique et les Pays Bas ont une politique très différente. Cette approche plus ou moins interventionniste, se traduit dans le bassin de l'Escaut, par un coût des programmes de quelques millions pour les français, d'un milliard pour les flamands, de 100 milliards pour les néerlandais.

En Australie vient d'être prise une « Initiative pour l'eau » proche de la directive cadre, qui traduit un fort engagement envers les ressources en eau. Le Chili a mis en place un Plan de vigilance environnementale pour les zones humides. La Chine s'est dotée de plusieurs schémas directeurs par bassin, pour la protection contre les inondations, pour la lutte contre la pollution...

S'appuyant sur la recherche, la formation, l'information, la sensibilisation, l'éducation

La plupart des pays mettent en œuvre des politiques pour une meilleure compréhension du phénomène et la pertinence de sa prise en compte passe, souvent, par un changement important des mentalités.

En France, par exemple, le projet Explore 2010, prépare l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Son objectif est d'assurer le lien entre les données produites par la recherche et la réponse aux questions des décideurs et des gestionnaires. Il s'agit, d'identifier les enjeux clé, d'évaluer les coûts, d'élaborer des stratégies d'adaptation, de fournir une aide à la décision afin de relever les grands défis que sont l'équilibre entre la demande et l'offre dans le domaine de l'eau et la préservation des écosystèmes aquatiques. Les leviers d'action qui s'imposent se traduisent par une sensibilisation des acteurs, l'utilisation de la mise en œuvre la DCE et des autres directives (marine, inondation...), l'adaptation de la réglementation communautaire et l'évaluation des coûts.

CONCLUSION

La préservation des ressources en eau et la protection des milieux aquatiques est, dès aujourd'hui, vitale pour la survie de nombreuses populations. L'évolution actuelle du climat et les scénarios à venir, par la menace d'amplification des phénomènes qu'ils annoncent, doivent conduire à un véritable changement des mentalités : une prise de conscience planétaire que les graves atteintes à l'Eau menacent, d'ores et déjà, la Vie.

Meilleure gouvernance, gestion intégrée et durable, recherche, sensibilisation... sont ainsi des voies qu'il convient d'explorer du tréfonds de l'intelligence collective (échange d'expérience, adoption des politiques pertinentes ...) afin de mettre en place une politique de l'eau soucieuse du présent, mais aussi du proche avenir de l'Homme.